

DEPARTEMENT DU LOT COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n°57

De police de la circulation et d'interdiction de stationnement

Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 3 mai 2026 formulée par M. Martin VAYRE, représentant la Société Larren Réseaux (SLR) pour permettre à l'entreprise de réaliser des travaux de pose et branchement de compteurs, de terrassement et raccordement Enedis, 38 rue de Lugagnac - 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY,

Considérant la demande de police de circulation et d'interdiction de stationnement,

ARRETE

Article 1 : Le jeudi 4 juin 2026, le permissionnaire est autorisé à effectuer les travaux de pose et branchement de compteurs, de terrassement et raccordement Enedis, 38 rue de Lugagnac - 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY.

Article 2 : Les travaux occasionneront une interdiction de circulation et de stationnement sur la portion de la Rue de Lugagnac allant du carrefour avec la place d'Occitanie jusqu'à l'intersection avec la Rue du Château.

Les usagers emprunteront dans les deux sens de circulation :

- La rue du Grainetier ;
- La place Jean-Louis Belvezet ;
- La place du Marché.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sera mise en place par la Société Larren Réseaux. L'entreprise veillera à préserver les droits des tiers. Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 : Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation. Toute dégradation éventuelle est à la charge de la Société Larren Réseaux. La chaussée sera remise en parfait état.

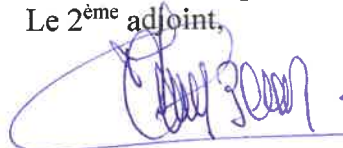
Article 5 : Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 03/06/2026.

Publié au registre et affiché le 03/06/2026

Notifié au pétitionnaire le 03/06/2026

Pour le Maire et par délégation,
Le 2^{ème} adjoint,


Gérard MOREL-BASSOUL

